

(N° 173.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 28 AOÛT 1913

Projet de Loi apportant des modifications aux lois
sur les droits d'enregistrement, d'hypothèque, de
timbre et de succession.

(Voir les n^{os} 294, 342, 374, 391 et 393, session de 1912-1913, de la Chambre
des Représentants ; — 161, 169 et 172, même session, du Sénat.)

AMENDEMENT

ART. 41.

Remplacer le taux de 1 p. c.
par 1/2 p. c.

ED. PELTZER,
E. DELANNOY,
BERGER.

ART. 41.

Het recht van 1 t. h. te vervangen
door een recht van 1/2 t. h.